

**Assemblée générale**

Distr. générale  
13 octobre 2000  
Français  
Original: arabe

**Dixième session extraordinaire d'urgence**

Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste  
du Territoire palestinien occupé****Lettre datée du 13 octobre 2000, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois d'octobre 2000, au nom des membres de la Ligue des États arabes et en vertu du paragraphe 10 de la résolution ES-10/6 de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous demander que la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale reprenne ses travaux afin d'examiner le point de l'ordre du jour intitulé « Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Iraq auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
Président du Groupe des États arabes  
(Signé) Saeed **Hasan**